



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 avril 2022, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Tribunal international du droit de la mer», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Tribunal international du droit de la mer
 - en anglais: International Tribunal for the Law of the Sea
- b. le sigle (abréviation)
 - en français: TIDM
 - en anglais: ITLOS
- c. l'emblème



26 avril 2022

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

